

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 11 FEVRIER 2021

OBJET : Débat d'Orientation Budgétaire 2021

Nombre de membres du Comité Syndical : 22 représentant 22 voix
Nombre de membres en exercice : 22 représentant 22 voix
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 20 représentant 20 voix

N° : 007/2021

L'an deux mille vingt et un le 11 février, le Comité Syndical régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente du Vabre à Brignoles.
Il examine le point n°4 de l'ordre du jour, visé en objet.
Monsieur Michel GROS préside.

DELEGUES DES EPCI :

ETAIENT PRESENTS :

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA PROVENCE VERTE :

G BRINGANT – D CLERCX – A DECANIS – G FABRE – A FAUQUET-LEMAÎTRE – JC FELIX – M GROS – O HOFFMANN – J PAUL – F PERO – N RULLAN – JL BONNET – JM CONSTANS – R DEBRAY – C PORZIO

COMMUNAUTE DE COMMUNES PROVENCE VERDON :

H PHILIBERT – B DE BOISGELIN – N BREMOND – L MEAUME – H GEOLLE

Vu l'article L-5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la démocratisation et la transparence des collectivités s'appliquant aux établissements publics de coopération intercommunale qui comprennent au moins une commune de 3500 habitants et plus.

Vu l'article L-2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit qu'un débat ait lieu sur les orientations générales du budget de l'exercice, ainsi que les engagements pluriannuels envisagés, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci ;

Considérant les éléments du Rapport de Présentation remis en annexe de la note de synthèse

Considérant les éléments du « Débat d'Orientation Budgétaire 2021 » présentés en séance,

Le Comité Syndical

Ouï l'exposé

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'ensemble les pièces du dossier,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité :

- De prendre acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2021 dont les orientations sont jointes en annexe.

Fait et délibéré à Brignoles, les jours, mois et an susdits

Le Président du Syndicat Mixte


Michel GROS